

SERVICE FINANCES  
EM/GLN

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 JANVIER 2009

### DELIBERATION

**Objet : taux des trois taxes directes locales pour 2009**

Rapporteur : Ronan LATIMIER

Il est proposé de fixer en 2009 les taux d'imposition comme suit :

	Taux d'imposition 2008	Taux d'imposition 2009
- Taxe d'habitation :	16,51 %	17,34 %
- Foncier bâti	29,36 %	30,83 %
- Foncier non bâti	42,11 %	44,22 %

Compte tenu de l'estimation de l'évolution des bases le produit des trois taxes sera le suivant :

- Taxe d'habitation :	24.818.000 x 17,34 % =	4.303.441 €
- Foncier bâti	18.583.000 x 30,83 % =	5.729.139 €
- Foncier non bâti	184.000 x 44,22 % =	81.365 €
		<hr/>
		10.113.945 €

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », et après en avoir délibéré,

➤ APPROUVE cette proposition par vingt sept voix pour et six voix contre

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
L'adjointe déléguée aux ressources humaines

Marie-Bernadette LE NEVE.